

Exemples de messages pour les bulletins communaux

réglementation/ Bonnes pratiques de jardinage

Le « zéro pesticide » pour les particuliers et jardiniers amateurs

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'achat, l'usage et la détention de pesticides sont interdits aux particuliers. En cas de danger sanitaire, les traitements contre les organismes nuisibles sont autorisés par arrêté ministériel ou préfectoral. Les produits homologués en agriculture biologique, les produits de bio-contrôle et à faible risque restent disponibles et autorisés.

Ces mesures sont issues de la loi sur la transition énergétique qui prévoit la réduction de l'utilisation des pesticides au regard de leurs effets sur la santé humaine, l'environnement, l'eau et la biodiversité.

Contact : Syndicat des Eaux du Bas-Léon / animation SAGE, communication.basleon@orange.fr

Entretien des espaces communaux : des gestes éco-citoyens

Les règles d'application des désherbants chimiques sont strictes pour les communes : pas de traitement possible sur les espaces verts et itinéraires de promenades, voiries. La commune utilise donc peu de produits et certains espaces verdissent plus rapidement. Il est également devenu interdit pour les particuliers de désherber chimiquement. L'entretien manuel ou mécanique, y compris sur le domaine public communal, est donc de rigueur.

Contact : Syndicat des Eaux du Bas-Léon / animation SAGE, communication.basleon@orange.fr

Jardiner au naturel, sans pesticide !

Jardiner au naturel, c'est apprendre à travailler avec la nature plutôt que contre :

- **Couvrir le sol** par des paillages, des plantes couvre-sol et des engrais verts,
- **Choisir des plantes** adaptées au jardin (sol, climat, exposition),
- **Entretenir la fertilité** du sol en développant l'activité des vers de terre et des micro-organismes par des apports réguliers de compost, source d'humus, et par la mise en place de paillis,
- **Penser à la rotation** des cultures légumières (si vous constatez des problèmes récurrents de maladies), et aux **associations** de plantes,
- **Créer un environnement favorable** aux plantes et animaux du jardin : haies fleuries et champêtres tapissées de feuilles mortes, fleurs en toute saison, point d'eau permanent dans le jardin, abris à insectes...
- **Utiliser des outils adaptés** et travailler la terre au bon moment,
- **Proscrire les pesticides** (herbicides, insecticides et fongicides) **et engrais chimiques**.

Contact : Syndicat des Eaux du Bas-Léon / animation SAGE, communication.basleon@orange.fr

Jardiner au naturel, sans pesticide !

Halte au vinaigre et au sel !

Utiliser le vinaigre blanc ou le sel pour le désherbage sous prétexte que ce sont des produits naturels est une habitude à oublier. Ces produits ne sont pas autorisés pour le désherbage. Ils perturbent la vie du sol en l'acidifiant (pour le vinaigre) ou en le rendant stérile (pour le sel). Pire, ils aggravent la situation car les plantes qui arrivent à se développer sont très résistantes. Ils peuvent également ruisseler et atteindre d'autres plantes du jardin car ils ne sont pas sélectifs.

Le seul usage autorisé du vinaigre au jardin est pour le nettoyage et la désinfection des outils afin d'éviter la transmission de maladies.

Contact : Syndicat des Eaux du Bas-Léon / animation SAGE, communication.basleon@orange.fr

Jardiner au naturel, sans pesticide !

Les outils indispensables

- Le couteau désherbeur et la gouge : indispensables si l'on souhaite se débarrasser de plantes avec des racines pivot comme le chardon, le rumex et le pissenlit. A réserver à des petites surfaces toutefois.
- La bio-bêche (3 à 5 dents rondes) est utile dans un grand jardin, elle permet de travailler la terre en profondeur sans la retourner.
- La fourche-bêche (4 dents plates) s'avère très utile pour les trous de plantations ou pour remuer le tas de compost.
- La griffe (3 à 5 dents incurvées) permet de travailler la terre en surface et d'arracher les herbes indésirables avec leurs racines.
- La binette et le sarcloir s'utilisent pour le travail de surface : ils permettent de casser la croûte superficielle du sol. A utiliser de préférence par temps sec et chaud pour que les herbes arrachées sèchent sur place.

Contact : Syndicat des Eaux du Bas-Léon / animation SAGE, communication.basleon@orange.fr

Jardiner au naturel, sans pesticide !

Le faux-semis

La technique du faux semis permet de limiter la pousse d'indésirables dans le potager. Pour cela :

- Préparez votre sol comme si vous vouliez semer des graines,
- Laissez passer 1 à 2 semaines ainsi afin de voir les premières plantules apparaître,
- Grattez le sol pour les arracher à l'aide d'un sarcloir, d'une griffe ou d'un râteau,
- Réalisez votre « vrai » semis ou plantation.

Et n'oubliez-pas, même au potager, le paillage est un allié de poids. Il faut choisir un paillage à durée de vie relativement courte : tontes séchées, paille broyée, paillettes de lin ou de chanvre...

Traitement chimique des points d'eau interdit

ARRÊTÉ « POINTS D'EAU »

Nos points d'eau sont protégés par la réglementation. L'utilisation des produits phytosanitaires est strictement interdite :

- sur les cours d'eau,
- à moins de 5 m des points d'eau,
- sur les éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes 1/25000^{ème},
- sur les caniveaux, avaloirs et bouches d'égout.

Il est également interdit de traiter à moins d'un mètre des fossés, cours d'eau non inventoriés, des collecteurs de pluie, des sources, forages et puits.

Entretien des espaces communaux : les règles changent

La commune n'utilise plus de pesticides chimiques pour l'entretien des voiries, espaces verts et itinéraires de promenades ouverts au public. Les cimetières non paysagers et les terrains de sports exclusivement réservés à la pratique sportive ne sont pas concernés par cette interdiction. Les produits autorisés en agriculture biologique et les produits de bio-contrôle peuvent être utilisés. La commune réalise des efforts pour protéger l'environnement, l'eau et la santé des citoyens, nous comptons donc sur votre compréhension.

Contact : Syndicat des Eaux du Bas-Léon / animation SAGE, communication.basleon@orange.fr

Jardiner au naturel, sans pesticide !

Protéger les plantes de son jardin avec le biocontrôle

Certaines substances naturelles ont des vertus pour la protection des plantes en permettant de lutter contre des champignons, des insectes, des adventices. Ces substances, d'origine animale, végétale ou minérale existent telles quelles dans la nature.

- **L'acide pélargonique**, issu du géranium, est utilisé pour son pouvoir désherbant. Il agit par contact en desséchant les feuilles.
- **Le pyrèthre** est extrait des fleurs de chrysanthème qui sont séchées puis réduites en poudre, il agit comme insecticide et acaricide.
- **Le phosphate ferrique**, substance d'origine minérale, permet de lutter contre les limaces et escargots qui, ne se nourrissant plus, s'enterrent et meurent dans le sol. Privilégiez-donc les anti-limaces à base de phosphate ferrique (ferramol) et proscrivez ceux à base de métaldéhyde, bien plus toxiques pour l'eau et l'environnement.

Jardiner au naturel, sans pesticide !

Couvrir le sol avec un paillage

Face aux herbes indésirables, couvrir le sol d'un bon paillis reste la meilleure des stratégies. **Les déchets verts du jardin sont efficaces** et pas chers : tonte de pelouse légèrement séchée, feuilles mortes d'automne, tailles d'arbustes et de haies (thuyas, laurier palme, troène...), de rosiers, de fleurs, qui peuvent être broyées à la tondeuse. Ces paillis ont également l'avantage de protéger le sol et d'apporter des éléments nutritifs. Des paillis minéraux peuvent aussi être efficaces contre les repousses dans les massifs notamment : ardoises, galets, graviers, sable coquillier (...)

Contact : Syndicat des Eaux du Bas-Léon / animation SAGE, communication.basleon@orange.fr

Jardiner au naturel, sans pesticide !

Couvrir le sol avec un engrais vert (1/2)

Un sol meuble et aéré permet aux plantes d'être en bonne santé et permet d'arracher les mauvaises herbes plus facilement. On limite ainsi l'utilisation de produits chimiques. Pour cela : **ne laissez pas le sol du potager nu** : réalisez des cultures d'engrais verts (phacélie, moutarde, vesce, sarrasin...) . Ces cultures éphémères évitent aux mauvaises herbes de pousser, limitent l'érosion et le lessivage. Il faut les installer le plus souvent avant les premières gelées et les faucher en début de printemps, après floraison, avant la montée en graines (mais certaines engrais verts se sèment toute l'année). On peut ensuite les garder en paillage, les intégrer au compost ou les enfouir au bout d'1 ou 2 jours de séchage pour réaliser un apport d'engrais naturel. Les légumes peuvent être installés quelques semaines après.

Contact : Syndicat des Eaux du Bas-Léon / animation SAGE, communication.basleon@orange.fr

Jardiner au naturel, sans pesticide !

Couvrir le sol avec un engrais vert (2/2)

Les engrais verts sont très efficaces pour améliorer la fertilité du sol et lutter contre les herbes indésirables. Les plus couramment utilisés :

- **La moutarde**, qui pousse très facilement, elle a une action insecticide naturelle, se sème toute l'année entre deux cultures ou en fin de culture (sauf en plein hiver) à 200-300g / 100 m² (à éviter toutefois avant radis et navets).
- **La phacélie**, qui pousse également rapidement, produit de belles fleurs et fixe les nitrates. Elle se sème d'août à février à 150-200g/100m²

On peut aussi citer : le sarrasin, le radis fourrager, la navette, le trèfle violet (...)

L'utilisation des engrais verts doit tenir compte de la culture précédente et de la suivante : on ne cultive pas **un engrais vert après ou avant une culture appartenant à la même famille botanique** (exemple : la moutarde appartient à la même famille que le chou : ces deux plantes ne devront pas se suivre sur une même planche de culture).

Contact : Syndicat des Eaux du Bas-Léon / animation SAGE, communication.basleon@orange.fr

Jardiner au naturel, sans pesticide !

Un sol fertile

Un sol meuble et aéré au potager permet aux plantes d'être en bonne santé et permet d'arracher les mauvaises herbes plus facilement. On limite ainsi l'utilisation de produits chimiques. Pour cela, apportez régulièrement du compost ou du fumier composté, de préférence à la surface du sol entre les plantes et entre les rangs de légumes les plus exigeants, avant de pailler. Les vers de terre, insectes et micro-organismes du sol le mélangeront à la terre et le transformeront en humus. Dose de compost : 3 à 5 kg / m² pour les plantes les plus exigeantes (artichaut, bettes, choux, courgette, épinard, melon, poireau, pomme de terre, potiron, tomate).

Contact : Syndicat des Eaux du Bas-Léon / animation SAGE, communication.basleon@orange.fr

Jardiner au naturel, sans pesticide !

La rotation de cultures

La rotation de cultures consiste à ne pas cultiver les légumes de la même famille deux années d'affilée au même endroit afin de limiter l'appauvrissement du sol et le développement de maladies. Si cela est respecté dans les grandes cultures, c'est beaucoup plus compliqué pour les petits potagers, avec une grande diversité de légumes sur de petites surfaces. Pour simplifier les choses **on peut réaliser une rotation par type de légumes** après avoir séparé son potager en 4 ou 5 zones : **les légumes feuilles** (salade, choux, épinards, poireaux...), **les légumes racines** (carottes, navets, betteraves, radis), **les légumes fruits** (courgettes, tomates, fraises, concombres...), **les légumes grains** (pois, haricots...). Au sein d'une même zone on préférera planter en lignes en alternant des rangs de légumes différents.

Vous pouvez simplement faire tourner la répartition des types de légumes par zone l'année suivante. Si vous n'avez constaté aucune maladie vous pouvez juste respecter la rotation légume feuille par un légume racine (pommes de terre /choux). Pensez à bien apporter de la matière organique pour éviter les problèmes de carences.

Contact : Syndicat des Eaux du Bas-Léon / animation SAGE, communication.basleon@orange.fr

Jardiner au naturel, sans pesticide !

Les associations de plantes au potager (1/3)

Pratiquer les cultures associées consiste à mettre une plante « bénéfique » à proximité d'une plante « potentiellement en danger ». La mise en proximité peut s'organiser dans le potager ou le jardin de diverses façons :

- Dans un potager « classique », organisez les cultures en lignes plutôt qu'en planches, en faisant succéder des rangs de légumes différents,
- Pour un **potager en carré** : l'espace est plus restreint, les légumes y sont naturellement variés et très rapprochés les uns des autres, intercalez différents plants de légumes (ou de fleurs) sur une même ligne,
- Fleurissez à tout va les bordures du potager et les espaces libres du jardin, avec diverses **plantes mellifères et aromatiques**
- Plantez ou semez aux pieds des **arbres et des arbustes**.

Jardiner au naturel, sans pesticide !

Les associations de plantes au potager : légumes-fleurs (2/3)

Les associations les plus connues sont celles des légumes avec les fleurs. Parmi celles-ci, les plus utilisées sont bien sûr l'**œillet d'Inde** et le **souci**. Les racines de ces deux plantes sécrètent une substance nématocide (qui tue les nématodes) et insecticide, tandis que l'odeur des feuilles de l'œillet d'Inde repousse **aleurodes** et **pucerons** et que les fleurs de soucis attirent les syrphes, aux larves mangeuses de pucerons.

Autres plantes compagnes incontournables : les aromatiques. Les essences qu'elles libèrent ont un fort pouvoir répulsif vis-à-vis de nombreux insectes parasites et viennent se mêler aux odeurs attractives des légumes « garde-manger ». Parmi les aromatiques compagnes, la famille des ombellifères ou **Apiacées** (très appréciées des auxiliaires butineurs) est bien représentée. On citera en exemple l'aneth, bon répulsif contre les pucerons, mais également stimulateur de croissance pour les **concombres** ou encore la **coriandre** qui éloigne la **mouche de la carotte**.

La liste des bonnes fleurs est longue : **sauge, armoise, basilic, lavande, mélisse** ...faites votre choix !

Jardiner au naturel, sans pesticide !

Les associations de plantes au potager : légumes-légumes (3/3)

Moins connue que l'association légumes-fleurs, il y a l'**association légumes-légumes**. La famille la plus réputée en tant que répulsif est celle des **alliées** (**ail, oignon, ciboulette**), dont l'odeur a tendance à éloigner de nombreux parasites. Leur est également attribué le pouvoir de protéger les fraises de la pourriture grise et les tomates et les pommes de terre du mildiou. L'ail et l'oignon agiraient aussi contre la cloque du pêcher et la ciboulette protégerait les pommiers de la tavelure et des chancre. Voici donc des promesses intéressantes à vérifier !

Mais les associations les plus étonnantes restent celles où il y a **échanges réciproques** : c'est le cas **entre la carotte et le poireau** (la carotte met en fuite la mouche du poireau tandis que le poireau éloigne la mouche de la carotte) ou bien encore **entre le céleri et le chou** ; en effet, si la chenille de la piéride du chou n'apprécie guère l'odeur du céleri, le chou quant à lui protégerait le céleri de la maladie des taches brunes. En plus de cela, il semble que leur association leur permette de mieux profiter des nutriments disponibles dans le sol et par conséquent de mieux se développer.

Jardiner au naturel, sans pesticide !

Renforcer la résistance des plantes

Certaines plantes, comme les tomates, les pommes de terre, les arbres fruitiers, les rosiers, sont plus sensibles aux maladies. Il est possible de renforcer leur résistance par :

- **Une décoction de prêle** (riche en silice) : faire bouillir 100g de poudre de prêle dans 5 litres d'eau ou 100g de prêle fraîche dans un litre d'eau pendant 30 minutes. Laisser refroidir et utiliser dilué à 2 litres de décoction pour 10 litres d'eau.
- **Un purin d'ortie** : plonger 1 kg d'orties fraîches dans 10 litres d'eau. Couvrir. Au bout d'une semaine, filtrer et utiliser dilué à 5%

On peut également citer le purin de fougère, contre les pucerons et les limaces (1kg de feuilles pour 10 litres d'eau) ; le purin de consoude, comme engrais ou comme insecticide.

Contact : Syndicat des Eaux du Bas-Léon / animation SAGE, communication.basleon@orange.fr
